

**HUBERDEAU**



**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES LAURENTIDES  
MUNICIPALITÉ D'HUBERDEAU**

**AVIS PUBLIC**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale/ secrétaire-trésorière de la Municipalité d'Huberdeau, que le conseil municipal d'Huberdeau, à une séance tenue le 13<sup>e</sup> février 2018 a adopté le règlement suivant : numéro 318-18 règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme.


**RÈGLEMENT NUMÉRO 318-18**

**RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME**

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau municipal, 101, rue du Pont, Huberdeau, aux heures de bureau.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

DONNÉ À HUBERDEAU,  
ce 14<sup>e</sup> jour de février 2018.

  
Gylaine Maurice  
Directrice générale/secrétaire-trésorière.